

Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine

Égalité Fraternité

DIV1C

Rennes, le 18 mars 2024

L'Inspecteur d'académie, Directeur Académique des services départementaux de l'Education nationale d'Ille et Vilaine

à

Affaire suivie par : Sylvie LEBORGNE

Responsable de Division

Laurence DENOUAL
Gestionnaire
T 02 99 25 10 42
ce.35div1aff@ac-rennes.fr

1 Quai Dujardin - CS 73145 35031 RENNES Cedex Mesdames et Messieurs les instituteurs et professeurs des écoles

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs en charge du premier degré

Objet : Préparation de la carte des maîtres formateurs, année scolaire 2024-2025.

En vue d'établir la carte départementale des maîtres formateurs pour l'année 2024/2025, il est nécessaire de procéder à un recensement auprès des personnels <u>titulaires d'un CAFIPEMF</u> à la rentrée 2024. Ainsi je souhaite connaître parmi vous :

- → ceux qui demanderont à continuer à exercer ces fonctions en 2024-2025.
- → ceux qui n'assurent pas actuellement des fonctions de maîtres formateurs et souhaiteraient le faire à la prochaine rentrée.
- ceux qui se présentent aux épreuves d'admission du CAFIPEMF, sous réserve de leur réussite à l'examen.

Je vous précise que les enseignants maîtres formateurs assureront ces fonctions pour 25% de leur service. Une dérogation pour exercer ces missions sur une autre quotité pourra être accordée sur demande motivée ou pour raison de service.

Si vous êtes intéressés par ces fonctions, merci de bien vouloir compléter la notice jointe en annexe et la transmettre obligatoirement pour avis à votre IEN, pour le 06 mai 2024.

Ces candidatures seront examinées par une commission qui se réunira au troisième trimestre.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Marc TEULIER